



## Compte rendu sur les résolutions de l'ACCP Juillet 2009

Le présent compte rendu résume les activités menées par les comités de l'ACCP entre mars et juillet 2009 pour faire suite aux résolutions en instance prises en 2006, 2007 et 2008. Une des résolutions, 07-2006 *Politiques sur les enquêtes concernant les personnes disparues*, a été pleinement mise en œuvre. Toutes les autres résolutions restent en instance.

Pendant la période de février à juillet 2009, le bureau national de l'ACCP a reçu une lettre de l'hon. Ron Nicholson, ministre de la Justice et procureur général, appuyant les principes de l'intervention policière moderne énoncés dans la résolution 07-2008. Le ministre suggérait aussi que l'ACCP envisage de communiquer avec les administrations provinciales qui n'ont pas encore adopté leur propres mesures législatives répondant aux critères de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC), pour les inciter à le faire. Il soulignait également que divers ministères du gouvernement avaient soutenu différentes résolutions et continuent de le faire.

Le 25 mai, le président Chabot a rencontré le ministre de la Sécurité publique du Canada l'hon. Peter Van Loan pour discuter d'interopérabilité, du cadre national pour une desserte policière d'avant-garde, de l'accès légal, des services de police des Premières nations et de désordre civil.

Des lettres ont été adressées au premier ministre et aux ministres de la Justice et de la Sécurité publique pour insister sur la nécessité d'adopter des mesures législatives efficaces sur l'accès légal, qui concilient les besoins des enquêtes liées à l'application de la loi et à la sécurité nationale, et les droits des Canadiens au respect de leur vie privée. Les nouvelles dispositions sur l'accès légal ont été présentées à la Chambre des communes le 23 juin 2009. Une lettre a aussitôt été adressée aux ministres pour les remercier de leurs efforts.

L'ACCP a reçu une lettre du ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario Rick Bartolucci. Le ministre soulignait les efforts déployés par son ministère à l'appui de résolutions de l'ACCP, et indiquait l'appui continu de son ministère aux efforts de l'ACCP.

À noter également, les maires de grandes villes ont adopté et présenté aux gouvernements fédéral et provinciaux une résolution appuyant la résolution de l'ACCP sur les récidivistes.

## Résolutions 2008

**Résolution : 01-2008 Amélioration de la compatibilité des communications vocales pour la sécurité publique (interopérabilité)**

### Sommaire de la résolution

L'ACCP demande au gouvernement du Canada de reconnaître le Groupe d'intérêt canadien pour la technologie de la compatibilité (GICTC) à titre de représentant national du personnel de la sécurité publique, dont le mandat est d'améliorer la compatibilité des communications vocales pour la sécurité publique, et demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Sécurité publique Canada, de soutenir entièrement le Groupe d'intérêt canadien pour la technologie de la compatibilité au gouvernement fédéral, afin qu'il élabore une stratégie nationale.

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada d'engager des ressources financières, stratégiques et d'autres ressources humaines de Sécurité publique Canada, en partenariat avec le Groupe d'intérêt canadien pour la technologie de la compatibilité, afin de fournir la vision et le leadership nécessaires pour accomplir la compatibilité des communications vocales dans les organismes de sécurité publique au Canada.

**Date d'achèvement cible :** 30 avril 2009

**Parrains / champions :** Comité de l'informatique  
Clive Weighill et Eldon Amoroso

### Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

La résolution a maintenant été adoptée par les trois organismes participants : ACCP (26 août 2008); DSMUC (28 mai 2008); Association canadienne des chefs de pompiers (4 septembre 2008). Nous entendons coopérer avec le Centre canadien de recherches policières (CCRP) et le GICTC à la mise au point d'une démarche qui sera acceptable aux services de police, services d'incendie et autres services d'urgence. Nous aborderons Sécurité publique Canada une fois que le gouvernement réélu aura eu le temps de se stabiliser et de fixer des orientations.

### Octobre 2008 à février 2009

- Plus de 300 personnes se sont inscrites comme membres du GICTC.
- Le GICTC est devenu un forum permettant aux parties intéressées d'apporter leurs connaissances et leur savoir-faire à l'élaboration d'un plan d'interopérabilité pour le Canada. Un appui financier assuré par Sécurité publique Canada permettra l'élaboration d'ici le 31 mars 2009 d'un PROJET de plan canadien d'interopérabilité des communications.
- Une rencontre de consultation des fournisseurs a été organisée au Centre des congrès de Toronto les 8 et 9 octobre 2008, en partenariat avec l'Association canadienne de technologie de pointe ([www.cata.ca](http://www.cata.ca)). Les conférenciers représentaient un large éventail du milieu de la sécurité publique. Ils ont abordé tous les aspects de l'interopérabilité (voix, données, gestion des urgences, communications à l'intérieur d'un bâtiment, etc.).
- Le GICTC est la première organisation à être devenue membre international du National Public Safety Telecommunications Council (NPSTC) des États-Unis.
- Le GICTC a gagné des prix nationaux et internationaux (Association canadienne des télécommunications sans fil et Association internationale des chefs de police).
- Diverses organisations ont formé un partenariat réunissant quelque 20 premiers intervenants des secteurs des services médicaux d'urgence, des services d'incendie, des services de police, des organismes provinciaux et des ministères fédéraux afin de lancer l'élaboration du plan canadien d'interopérabilité des communications.

...Suite à la page suivante

**Résolution : 01-2008 Amélioration de la compatibilité des communications vocales pour la sécurité publique (interopérabilité) (suite)**

- Le deuxième atelier national sur l'interopérabilité phonique a été organisé à Toronto en décembre 2008. La résolution conjointe a été signée et la première ébauche du plan canadien d'interopérabilité des communications a été dévoilée.

**Mars à juillet 2009**

Le GICTC a travaillé avec le Conseil canadien des organisations des mesures d'urgence et les cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU), leur demandant d'assumer la régie du Plan canadien d'interopérabilité des communications.

Le premier atelier sur l'interopérabilité des communications transfrontalières Canada-États-Unis a été organisé du 13 au 15 mai à Niagara Falls (New York), en collaboration avec l'Office of Emergency Communications (OEC) du département de l'Intérieur des États-Unis et Sécurité publique Canada. Les efforts ont surtout visé à achever le projet de Plan canadien d'interopérabilité des communications, à surmonter des obstacles administratifs, opérationnels et organisationnels, et à saisir des possibilités d'améliorer l'interopérabilité transfrontalière et les pratiques des deux pays en matière de sécurité publique.

Le 25 mai 2009, une délégation de l'ACCP dirigée par le président Steven Chabot a rencontré le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan pour le renseigner sur l'interopérabilité et les enjeux qui l'entourent.

L'ACCP, l'Association canadienne des chefs de pompiers et les Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada étudient actuellement un projet de plan stratégique du GICTC. Le document précise des stratégies visant à orienter les efforts du GICTC dans l'avenir prévisible, y compris les éléments suivants :

- faire du GICTC le principal facilitateur et catalyseur d'une meilleure interopérabilité des intervenants en sécurité publique au Canada;
- faciliter la mise en œuvre du Plan canadien d'interopérabilité des communications dans l'intérêt de Sécurité publique Canada et des intervenants canadiens;
- déterminer la structure de régie qui fera du GICTC une entité viable, dotée de ressources suffisantes et officialisée (c.-à-d. passer de la phase de lancement à une structure plus durable comprenant un dispositif clair de régie).

Des forums régionaux ont été organisés à Victoria et Winnipeg. Un autre est prévu à Whitehorse (Yukon) le 24 septembre 2009.

Le troisième Atelier national sur l'interopérabilité phonique aura lieu du 15 au 18 novembre 2009 à Halifax (Nouvelle-Écosse).

**Résolution : 02-2008 Centre de responsabilité national pour la sécurité, la santé et le bien-être communautaires**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande aux gouvernements fédéral / provinciaux / territoriaux de collaborer à l'établissement d'un nouveau centre de responsabilité national pour la santé, le bien-être et la sécurité communautaires dont le mandat serait de canaliser les connaissances actuelles axées sur des données probantes, de servir d'organisme de coordination des politiques pour tous les paliers de l'administration publique et de centre de ressources, afin de soutenir les partenariats et stratégies communautaires pour des collectivités saines et sécuritaires.

**Date d'achèvement cible :** À préciser

**Parrain / champion :** Comité de prévention du crime

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

La résolution a été envoyée au ministre de la Sécurité publique, aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de la justice et aux membres de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés. Aucune réaction jusqu'à présent.

**Octobre 2008 à février 2009**

Le 9 février 2009, un article de Tonda MacCharles, du bureau d'Ottawa du journal *The Star*, indiquait que moins de la moitié du budget de 43 millions de dollars destiné à des projets de prévention du crime n'avait pas été dépensée par Sécurité publique Canada. Le Comité de prévention du crime entend communiquer avec les partis de l'opposition et le ministre de la Sécurité publique, et coopérer avec le bureau national afin d'organiser des réunions utiles.

**Mars à juillet 2009**

Aucune réaction du gouvernement fédéral. Le Comité de prévention du crime a rédigé une résolution demandant aussi un centre de responsabilité; elle sera soumise aux membres de l'ACCP à leur assemblée générale annuelle de 2009.

**Résolution : 03-2008 Stratégie nationale de réduction de la pauvreté**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande à tous les échelons de l'administration publique de collaborer à l'élaboration d'une stratégie nationale approfondie à multiples facettes de réduction de la pauvreté comme principal tremplin pour établir des collectivités sécuritaires, saines et inclusives où les citoyens peuvent atteindre leur potentiel à titre de parents, de membres de la collectivité et de collaborateurs de la structure économique et sociale du Canada.

**Date d'achèvement cible :** Idéalement dans le cadre du budget de 2009

**Parrain / champion :** Comité de prévention du crime

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

La résolution a été envoyée au ministre de la Sécurité publique, aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de la justice et aux membres de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés. Aucune réaction des gouvernements jusqu'à présent. Le Conseil canadien de développement

...Suite à la prochaine page

**Résolution : 03-2008 Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (suite)**

social, le Conseil des églises pour la justice et la criminologie et d'autres partenaires de la Coalition ont diffusé la résolution ainsi que leurs messages d'appui à la résolution et à la position de l'ACCP.

**Octobre 2008 à février 2009**

Aucune progression

**Mars à juillet 2009**

Aucune réaction des gouvernements. Les membres du Comité de prévention du crime ont assisté au Forum social sur la pauvreté du Conseil canadien de développement social organisé à Calgary en mai 2009 et y ont parlé du problème de la pauvreté et de ses liens au crime et à la victimisation. Ce sujet fera partie du programme de la Conférence de 2009.

**Résolution : 04-2008 Services de police des Premières nations**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande expressément au gouvernement fédéral de garantir que ses politiques soutiennent la vision communautaire, de s'engager à financer suffisamment la prestation de services de police des Premières nations et de maintenir le soutien de ces services pour qu'ils soient durables.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain / champion :** Commissaire Julian Fantino  
Police provinciale de l'Ontario

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

**Octobre 2008 à février 2009**

Aucune progression

**Mars à juillet 2009**

Le président Steven Chabot a rencontré le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan le 25 mai 2009 pour discuter de la question. Le ministre a recommandé que le président rencontre le secrétaire parlementaire pour poursuivre la discussion.

**Résolution : 05-2008 La loi sur le registre des délinquants sexuels et l'application logicielle considérées comme modèles à l'échelon national**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande au gouvernement fédéral, afin de soutenir les services de police municipaux et provinciaux dans l'application du Registre national des délinquants sexuels à l'aide de l'Ontario comme modèle, de se charger des coûts d'élaboration, d'application et de maintien du programme. L'ACCP demande aussi au ministre de la Justice et procureur général et au ministre de la Sécurité publique de procéder à un examen et d'envisager l'adoption de la loi sur le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario et de l'application logicielle comme modèles pour optimiser la sécurité publique dans toutes les provinces au Canada.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain / champion :** Commissaire Julian Fantino  
Police provinciale de l'Ontario

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

**Octobre 2008 à février 2009**

Aucune progression

**Mars à juillet 2009**

En juin 2009, le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan et le ministre du Revenu national Jean-Pierre Blackburn ont constaté que les policiers et les groupes de défense des victimes ont signalé d'importantes lacunes dans l'actuel registre des délinquants sexuels; ils ont annoncé des projets de modifications législatives qui renforceront le Registre national des délinquants sexuels et la base de données nationale.

**Résolution :** 06-2008 L'ACCP soutient une approche interprovinciale (nationale) coordonnée de l'élaboration d'un seul programme logiciel analytique (base de données) afin de sauvegarder l'information sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande au gouvernement fédéral d'assumer les coûts de l'élaboration, de la mise en œuvre et du fonctionnement d'un programme à l'appui d'une approche interprovinciale (nationale) menant à l'adoption d'un même logiciel analytique (base de données) et à l'établissement d'un programme uniforme de pratiques exemplaires dans les enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.

L'ACCP soutient l'adoption d'une approche interprovinciale (nationale) coordonnée pour l'élaboration d'un seul programme logiciel analytique (base de données) afin de sauvegarder l'information sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain / champion :** Commissaire Julian Fantino  
Police provinciale de l'Ontario

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

**Octobre 2008 à février 2009**

Aucune progression

**Mars à juillet 2009**

Un comité directeur a été formé, comprenant le sous-commissaire Vince Hawkes, PPO, le sous-commissaire Bruce Rogerson, GRC, la chef adjointe Sue O'Sullivan, Service de police d'Ottawa – représentant l'ACCP, ainsi que le Dr Kent Stewart, coroner en chef de la Saskatchewan – représentant les coroners ou médecins légistes en chef du Canada, et l'inspecteur Ronald Boudreault, Sûreté du Québec. Il a constitué un groupe de travail sous la direction de la PPO comportant cinq sous-comités : mise en œuvre du projet; liaison avec les intervenants; politiques et procédures; accès à l'information; et questions techniques.

Ces comités ont :

- rédigé une lettre sollicitant les commentaires des membres de l'ACCP;
- établi un contact avec le groupe de travail des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les femmes portées disparues;
- exploré les besoins en matière de site Web public et les modèles d'évaluation de l'incidence sur la vie privée;
- formulé des recommandations visant une analyse coûts-avantages d'un nouveau système;
- cerné des enjeux et préoccupations qui exigeront plus ample examen, surtout en ce qui concerne la double saisie des données, l'infrastructure du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les améliorations qui y sont requises, les coûts humains de la mise en œuvre ainsi que, plus spécialement, l'incidence sur les enquêteurs en première ligne, la formation et les procédures.

**Résolution : 07-2008 Les six principes de l'intervention policière moderne : établissement de l'assise d'un cadre national pour une desserte policière d'avant-garde au Canada**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande expressément à ses membres et à leurs organisations d'adopter collectivement les six principes du Cadre national pour une desserte policière d'avant-garde au Canada; elle demande aux décideurs de politiques des trois échelons de l'administration publique de considérer les six principes comme assise de toutes les discussions et examens des lois et politiques actuelles de l'intervention policière, de la sécurité publique et de l'administration de la justice pénale à l'avenir; elle demande que le conseil d'administration de l'ACCP ait immédiatement le pouvoir, de la manière et au moment qui lui semblent appropriés, de passer aux étapes ultérieures, notamment : diffusion publique des six principes; identification des obstacles actuels et prévus à leur réalisation; engagement d'intervenants en milieu policier à tous les échelons pour éliminer ces obstacles; collaboration avec les décideurs de politiques pour interpréter les répercussions constantes des six principes selon la loi et les politiques; étapes supplémentaires qu'il considère nécessaires à l'application des six principes afin d'élaborer un cadre national pour une desserte policière d'avant-garde durable au Canada.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain / champion :** Organisme à vocation spécifique du CNDPA – chef Jack Ewatski (retr.), président

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'organisme à vocation spécifique du CNDPA se réunit le 13 novembre pour élaborer une stratégie visant les prochaines étapes, laquelle sera présentée au conseil d'administration de l'ACCP le 29 novembre. Si elle est acceptée à cette réunion, la stratégie sera mise en œuvre.

Le président prévoit que la stratégie comportera un volet sur la communication au sujet de ce dossier, y compris les principes confirmés, auprès des trois paliers de gouvernement, des instances de régie et d'autres parties intéressées.

**Octobre 2008 à février 2009**

- Exposé présenté au conseil d'administration
- Enjeu discuté lors de réunions avec l'Association canadienne des commissions de police, l'ACP et la FCM.
- L'organisme à vocation spécifique prépare un sommet en mai 2009.

**Mars à juillet 2009**

Le sommet sur le CNDPA a eu lieu à Ottawa le 12 mai; y ont participé des représentants de l'ACCP, l'Association canadienne des policiers, l'Association canadienne des commissions de police, la Fédération canadienne des municipalités et Sécurité publique Canada. Une pleine journée a été consacrée à la discussion d'une stratégie qui augmenterait l'empressement des trois paliers de gouvernements envers le CNDPA. Le groupe de travail constitué pour travailler à cette stratégie se réunira le 28 juillet et fera rapport au groupe du Sommet à l'automne 2009.

**Résolution : 08-2008 Soutien du Modèle canadien du renseignement criminel (MCRC)**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP recommande à tous les membres de l'ACCP au Canada de soutenir entièrement les efforts de l'équipe de projet du MCRC pour élaborer un plan de projet détaillé, un énoncé d'objectifs et une étude de rentabilisation, afin de garantir la mise en œuvre réussie du Modèle canadien du renseignement criminel pour aligner stratégiquement les opérations et les renseignements criminels à l'échelon municipal, provincial et fédéral au Canada.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain / champion :** Équipe de projet du MCRC, sous-comité du Comité exécutif national (CEN) du Service canadien de renseignements criminels (SCRC)

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

**Octobre 2008 à février 2009**

- Achèvement des consultations auprès des parties intéressées (novembre 2008)
- Rapport final (avec recommandations) rédigé et transmis aux champions du projet (décembre 2008)
- Examen par les champions du projet du MCRC du rapport de l'équipe de projet, et communication des indications voulues pour les prochaines étapes (décembre 2008-janvier 2009)
- Préparation par l'équipe de projet du MCRC du plan de projet et de l'énoncé des objectifs (évoqués dans la résolution d'août 2008) afin de faire suite à l'orientation du projet (janvier-février 2009)
- Recherches menées en parallèle par l'équipe de projet du MCRC à l'appui des objectifs du projet (janvier-juin 2009)
- Présentation du plan du projet de MCRC à l'ACCP en vue d'une nouvelle résolution l'appuyant (août 2009)

**Mars à juillet 2009**

L'équipe de projet du MCRC a poursuivi ses recherches sur les normes et a mis au point un nouvel énoncé sur la portée du projet ainsi qu'un plan de projet.

La GRC a récemment créé un nouveau poste de dirigeant principal des renseignements criminels. Il y aura ainsi une correspondance entre le Programme des renseignements criminels de la GRC et le SCRC. L'incidence sur la réorientation prochaine du projet du MCRC reste inconnue pour le moment. L'équipe de projet ne pourra donc pas présenter la résolution prévue sur le MCRC à la Conférence de 2009.

Présenté par Carol Ann Gendre, gestionnaire de projet, MCRC

**Résolution : 09-2008 Récidivistes chroniques**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP demande au ministre fédéral de la Justice de modifier le *Code criminel* aux fins suivantes : inscrire une définition de l'expression « récidiviste chronique » selon le nombre minimal d'infractions commises au cours d'une période déterminée; établir le principe, dans les enquêtes sur le cautionnement, que le fait d'être un récidiviste chronique constitue une preuve à première vue selon les alinéas 505(10)*b* et *c*) du *Code criminel*; inscrire une disposition précisant que le récidiviste chronique dont la demande de libération conditionnelle est refusée doit prouver qu'il devrait obtenir une mise en liberté provisoire par voie judiciaire; retirer le principe de la détermination de la peine inscrit dans le *Code criminel* exigeant que le juge qui condamne considère des mesures de rechange à l'incarcération si l'affaire en question concerne la condamnation d'un récidiviste chronique; et ordonner des peines d'incarcération croissantes dans les cas qui impliquent des récidivistes chroniques, pour diminuer la victimisation.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrains / champions :** Comité de modification des lois et Warren Lemcke

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

**Octobre 2008 à février 2009**

Discussions en janvier avec des magistrats et des responsables des poursuites, lors du symposium sur la justice. Le Service de police de Vancouver prépare un rapport.

**Mars à juillet 2009**

Le Vancouver Board of Trade a récemment fait une présentation au Comité de la justice à Ottawa et envoyé une lettre au ministre Nicholson pour exprimer ses préoccupations au sujet de la question des récidivistes. Il a reçu une réponse indiquant que les ministres FPT étudient encore la question.

La Section de la planification et de la recherche du Service de police de Vancouver, de concert avec le sergent Ruben Sorge, continuent d'examiner cette question en vue d'élaborer un texte pour la modification législative recommandée. Nous entendons mettre au point une stratégie visant la modification de l'article 718 du Code. Nous le faisons pour établir un cadre juridique qui ferait en sorte que les juges soient habilités à imposer de peines croissantes dans le cas des délinquants incorrigibles, et soient disposés à le faire.

**Résolution : 10-2008 Programme d'évaluation et de classification des drogues**

**Sommaire de la résolution**

L'ACCP reconnaît le Programme d'évaluation et de classification des drogues (ECD) actuellement sous la surveillance de la GRC comme seule formation approuvée au TSN, de l'ERD et de formateurs des ERD pour le personnel policier canadien.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain / champion :** Comité de la sécurité routière

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

**Octobre 2008 à février 2009**

**Contexte**

Le 2 juillet 2008, les dispositions du projet de loi C-2 sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues sont entrées en vigueur. La réglementation connexe à ce projet de loi décrit le programme et la formation requise, sur la base du programme de l'Association internationale des chefs de police (AICP) sur la reconnaissance de la présence de drogue.

Le Programme d'évaluation et de classification des drogues (PECD) chapeaute l'ensemble de la formation des experts en reconnaissance de drogues (ERD) et de la formation relative au test de sobriété normalisé. Cette formation est entièrement offerte au Canada à l'exception de la formation menant à la certification ERD, qui est offerte au centre de détention du comté de Maricopa, à Phoenix (Arizona). De nombreux organismes policiers américains utilisent aussi ce centre pour la certification ERD.

**Situation actuelle**

Il y a actuellement au Canada 321 agents de police certifiés comme ERD représentant plus de 50 corps policiers de toutes les provinces. Il y a près de 3 000 agents de police canadiens formés aux techniques du test de sobriété normalisé.

Il y a actuellement 190 accusations de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues en instance dans les tribunaux. Jusqu'à présent, une seule accusation a été classée par suite d'un plaidoyer de culpabilité.

Pour améliorer la collecte de données sur la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues et faciliter la recherche effectuée pour lutter contre ce problème, les responsables du PECD travaillent de concert avec le Bureau du dirigeant principal de l'information de la GRC pour créer un outil de saisie des données que tous les organismes policiers canadiens pourront utiliser. On prévoit que cet outil sera en ligne en avril 2009.

Par l'entremise du Comité de la sécurité routière de l'ACCP, le coordonnateur national du PECD recherche avec la Police provinciale de l'Ontario un lieu en Ontario où donner la formation menant à la certification ERD.

**Mars à juillet 2009**

Aucune progression

## Résolutions 2007

<b>Résolution : 03-2007 Résolution demandant au gouvernement fédéral d'augmenter le financement pour l'analyse de l'ADN</b>	
<b>Sommaire de la résolution</b> L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Sécurité publique de financer la Section d'identification et de criminalistique (SIC) des services de police nationaux pour atteindre la capacité de répondre aux demandes des agents de police canadiens en devoir qui doivent protéger la vie, appréhender les criminels et répondre à l'initiative du gouvernement du Canada.	
<b>Date d'achèvement cible :</b> En cours	<b>Parrain :</b> Services de police nationaux <b>Champion :</b> Derek Egan
<b>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</b> Il y a eu une réunion du Comité des SPN à Ottawa en février. Nous considérons deux enjeux d'importance : la révocation des armes à feu et la criminalistique par ordinateur. Des résolutions peuvent être recommandées pour un enjeu ou les deux, mais une élaboration beaucoup plus considérable du contexte est nécessaire. Nous prévoyons une téléconférence en avril et une réunion en personne en mai, et à ce moment-là, si nous procédons avec une résolution; elle sera formulée avant le délai du 1 <sup>er</sup> juin.	
<b>Avril à juillet 2008</b> Le gouvernement fédéral a octroyé des subventions pour répondre aux exigences de la Loi C13/18. Pour le moment, nous (la FIC et le ministère de la Sécurité publique) préparons un mémoire au Cabinet (MC) qui remédiera aux problèmes de financement pour toutes les activités relatives à l'ADN à la GRC et dans les autres secteurs de compétence.	
<b>Août à octobre 2008</b> Les instances gouvernementales préparent un mémoire au Cabinet. Des délais sont à prévoir en raison de l'élection.	
<b>Octobre 2008 à février 2009</b> Aucune progression	
<b>Mars à juillet 2009</b> Aucune progression. À la suite du départ à la retraite de Derek Egan, Gerry Lynch sera responsable jusqu'à la réunion d'août.	

**Résolution : 06-2007 Accès légal aux médias électroniques chiffrés**

**Sommaire de la résolution**

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* pour appliquer une disposition exigeant que les parties remettent les clés de chiffrement électronique des données qu'elles protègent et contrôlent pendant l'exécution d'un mandat légal.

L'Association canadienne des chefs de police demande en outre au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* du Canada pour ajouter l'infraction suivante : en cas de dérogation à l'ordonnance de remise d'un mot de passe ou d'une clé de chiffrement susmentionnée, la pénalité qui s'applique à l'infraction faisant l'objet de l'enquête est aussi infligée à cette dérogation.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrains :** Cybercriminalité et modification des lois  
**Champion :** Clayton Pecknold

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

- Le Comité de modification des lois, le Comité sur le crime organisé et le Comité de la sécurité nationale continuent leurs efforts d'intervention à chaque occasion. Le sous-comité de la SEAL (Surveillance électronique autorisée en vertu de la loi) est toujours en relation avec les fonctionnaires de Sécurité publique Canada.
- Des efforts de sensibilisation dans le contexte de l'exploitation des enfants par l'Internet sont déployés par l'intermédiaire du Comité sur la cybercriminalité.
- Étant donné sa complexité et plusieurs composantes connexes, l'initiative pose de grands défis du point de vue de la communication publique.
- Le gouvernement actuel étant minoritaire, le projet de LMTE (ou l'équivalent) ne sera probablement pas présenté à ce Parlement. Même lorsqu'il le sera, il faudra une intervention considérable des secteurs public et privé vu les préoccupations prévues de l'industrie, de la société civile et au chapitre de la protection de la vie privée.
- Au cours de la réunion du CML en janvier, les membres ont convenu que cette initiative exige une bonne dose de conseils d'experts pour aider à ranimer l'enthousiasme du gouvernement et à formuler une stratégie de communication approfondie pour soutenir l'initiative. Une recommandation est faite pour que le Conseil d'administration envisage de retenir les services d'un stratège des communications – relations gouvernementales qui travaillerait, selon le projet, avec les comités pertinents à l'initiative d'accès autorisé en vertu de la loi.
- Le CML est intervenu dans l'affaire *Société Télé-Mobile c. Ontario*. La Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de Telus. La Cour a déterminé que le programme actuel permet les requêtes ex parte pour ordonnance de communication. La Cour a aussi conclu qu'un juge peut s'intéresser aux coûts financiers de la conformité à l'ordonnance de communication seulement sur motion ultérieure pour exception. En définitive, la Cour était d'accord avec la décision du juge de la requête originale, à savoir qu'une exemption devrait être octroyée seulement si la conformité à l'ordonnance de communication est déraisonnable.

**Avril à juillet 2008**

- Document descriptif sur l'accès légal préparé pour les membres de l'ACCP
- Lettre envoyée aux ministres Nicholson et Day dans laquelle on demande au gouvernement d'annoncer son intention d'introduire une *Loi sur l'accès légal* à la prochaine session parlementaire.

...Suite à la prochaine page

**Résolution : 06-2007 Accès légal aux médias électroniques chiffrés (suite)**

**Août à octobre 2008**

- Un document de discussion a été diffusé et fait l'objet de discussions en vue de déterminer le meilleur moyen de faire avancer ce dossier.

**Octobre 2008 à février 2009**

- Un document énonçant la position de l'ACCP sur l'accès légal a été rédigé et présenté au conseil d'administration en novembre 2008.
- Un conseiller en communication approuvé par le conseil d'administration a été engagé pour aider à faire connaître ce dossier.
- Clayton Pecknold a renseigné le solliciteur général et ministre de la Sécurité publique de la Colombie-Britannique John van Dongen, qui a indiqué son intention de soulever le dossier auprès du gouvernement fédéral.
- Des lettres ont été envoyées aux ministres Van Loan et Nicholson

**Mars à juillet 2009**

Le 18 juin 2009, le gouvernement a présenté deux projets de loi contenant des mesures sur l'accès légal. Le premier, C-46, est intitulé *Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21<sup>e</sup> siècle* (LPE21S), et le second, C-47, est intitulé *Loi sur l'assistance au contrôle d'application des lois au 21<sup>e</sup> siècle*.

**Résolution : 08-2007 Réforme de la loi sur le crime organisé**

**Sommaire de la résolution**

L'Association canadienne des chefs de police soutient les efforts du PG du Manitoba et demande expressément au gouvernement du Canada d'adopter les propositions du Manitoba dans la réforme législative visant le crime organisé.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrains :** Crime organisé et modification des lois

**Champions :** Mike Cabana et Clayton Pecknold

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

Les enjeux identifiés ont été présentés en novembre 2007 aux ministres FPT qui ont soutenu les recommandations sur le meurtre au premier degré pour les homicides liés aux gangs, la réforme des dispositions sur le cautionnement des membres de gang en vertu du paragraphe 810.01 du *Code criminel*, l'établissement d'une nouvelle infraction pour fusillade au volant d'une voiture comportant une pénalité minimale obligatoire de quatre ans d'emprisonnement pour la première infraction, l'intervention contre le recrutement des gangs par l'intermédiaire du recours ciblé aux ordonnances modifiées du paragraphe 810.01 et la surveillance ultérieure des dispositions actuelles du *Code criminel* (p. ex., infraction d'organisation criminelle).

Les ministres ont demandé expressément à l'unanimité l'intervention rapide du ministre fédéral pour appliquer ces recommandations.

Les autres enjeux identifiés dans la résolution ont été déposés pour la prochaine réunion du groupe de travail FPT sur le crime organisé prévue le 8 avril.

**Août à octobre 2008**

Aucune progression

**Octobre 2008 à février 2009**

Aucune progression

**Mars à juillet 2009**

Réunion conjointe avec le Comité sur le crime organisé. Le projet de loi C-14 a reçu la sanction royale le 23 juin 2009.

**Résolution : 09-2007 Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé**

**Sommaire de la résolution**

Que l'Association canadienne des chefs de police soutienne les efforts du CCO de l'ACCP, par l'intermédiaire du Conseil sur la sécurité publique, visant à élaborer et appliquer la stratégie canadienne intégrée de l'application de la loi contre le crime organisé selon les renseignements criminels.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrains :** Crime organisé et modification des lois  
**Champion :** Commissaire adjoint Mike Cabana, GRC

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

- 2005 : Élaboration de la Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé (CO) du Comité sur le crime organisé (CCO) de l'ACCP
- 2006 : Le CEN du SCRC soutient l'élaboration du Modèle canadien du renseignement criminel (MCRC) pour accentuer l'intégration et l'intervention policière selon les renseignements criminels, le CEN du SCRC soutient l'opérationnalisation des évaluations provinciales intégrées de la menace et de l'évaluation nationale intégrée de la menace comme volet intégral de la stratégie contre le CO de l'ACCP.
- En mars 2006, les chefs provinciaux ont sélectionné un dirigeant de l'application de la loi pour représenter leur province respective au Groupe des priorités de l'application de la loi selon les renseignements criminels appelé Conseil de la sécurité publique.
- Le surintendant en chef Derek Ogden de la GRC est sélectionné président du Conseil de la sécurité publique.
- 2007 : Application de la stratégie canadienne de l'application de la loi à tous les niveaux au Canada : municipal, régional, provincial et national.
- Le CCO de l'ACCP soutient entièrement le document de principe et l'échéancier de l'application de la stratégie du CCO le 20 août 2006.
- Mise en œuvre de la stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé appuyée par le Comité exécutif national du SCRC le 1<sup>er</sup> mars 2007, et stratégie adoptée par l'ACCP en août 2007.
- Il y a eu trois réunions du Conseil de la sécurité publique : 1) juin 2007 (Ottawa), 2) octobre 2007 (Montréal) et 3) février 2008 (Vancouver). La prochaine réunion est prévue en juin 2008 (Toronto).
- Voici les réalisations jusqu'à maintenant : Statuts du Conseil de la sécurité publique (à l'étape de la touche finale), version provisoire des règlements (les membres l'examinent actuellement), modèle d'opérationnalisation des priorités de l'application tactique de la loi et des renseignements criminels (restructuré), lignes directrices sur la préparation d'une structure pour le rapport annuel du Conseil de la sécurité publique et d'une stratégie des communications du Conseil de la sécurité publique (les membres du Conseil de la sécurité publique en font l'examen).

**Avril à juillet 2008**

Aucune progression

**Août à octobre 2008**

Aucune progression

**Octobre 2008 à février 2009**

Aucune progression

**Mars à juillet 2009**

- Afin de mieux représenter son objet, Conseil de la sécurité publique a adopté un nouveau nom : *Réponse intégrée au crime organisé* (RICO).

...Suite à la prochaine page

**Résolution : 09-2007 Stratégie canadienne de l'application de la loi contre le crime organisé (suite)**

- Trois réunions ont été organisées cette année : à Québec en février 2009 et à Ottawa en juin 2009.
- Des modifications aux statuts de RICO ont été ratifiées en juin 2009. Les statuts précisent que RICO doit présenter un rapport annuel au Comité exécutif national du SCRC.
- RICO a demandé que le SCRC prépare une résolution modifiant ses statuts de façon à prévoir que le président et le coprésident de RICO siègent au Comité exécutif national. Si le Comité en approuve, les statuts de RICO seront modifiés en conséquence.
- Le rapport annuel de 2009 est à l'étape de la révision finale et de la traduction. La publication et la diffusion sont prévues le 7 août 2009 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).
- RICO coordonne actuellement un projet pilote visant à mettre à l'essai un modèle de rapport. Le projet pilote concerne l'Ontario, et le SCRC a financé l'affectation d'un employé expressément chargé de coordonner la mise en œuvre du modèle.
- RICO a aussi initié une séance de planification stratégique afin de préciser ses objectifs, ses initiatives de base et les résultats livrables chaque année, à l'intention des coordonnateurs provinciaux. À la réunion de juin, RICO a adopté un énoncé de mission et trois objectifs principaux (responsabilité, opérations et renseignements).

**Résolution : 10-2007 Disposition des biens saisis en vertu de la LRCIDAS**

**Sommaire de la résolution**

L'Association canadienne des chefs de police recommande que le ministre de la Santé et le ministre de la Justice continuent de donner suite au processus de modification législatif en priorité pour permettre la manutention et la disposition plus efficaces, rapides et sécuritaires des biens saisis en vertu de la LRCIDAS, et une disposition devrait permettre aux organismes de l'application de la loi d'autoriser la destruction plus rapide des biens, autres que les drogues, saisis dans les opérations de production de drogues illicites.

**Date d'achèvement cible :** En cours

**Parrain :** Comité de sensibilisation aux drogues  
**Champion :** Frank Elbers, PPO

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

- Le Groupe de travail de SC se réunit depuis deux ans et il semble que la rétroaction et les suggestions de la collectivité policière sont reflétées dans les propositions de modification jusqu'à maintenant.
- Le Bureau des substances réglementées est la Division de SC chargée du dossier. Celui-ci n'a pas avancé depuis les récentes consultations en octobre 2007 à cause de questions de ressources internes. Le CSD enverra une lettre au ministre pour réitérer l'importance de l'enjeu et demander l'affectation de ressources appropriées à l'affaire.

**Avril à juillet 2008**

Aucune progression

**août à octobre 2008**

Aucune progression

**Octobre 2008 à février 2009**

Une lettre a été envoyée au ministre de la Santé Tony Clement. Aucune réaction jusqu'à présent.

... Suite à la prochaine page

Résolution : 10-2007 Disposition des biens saisis en vertu de la *LRCDAS* (suite)

**Mars à juillet 2009**

Lettre adressée à la ministre Aglukkaq demandant une mise à jour et une rencontre sur cette question et d'autres.

## Résolutions 2006

<b>Résolution : 02-2006 Mandats de non-retour</b>	
<p><b>Sommaire de la résolution</b>  L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir le retour du contrevenant quand un mandat d'arrêt à son nom est remis au secteur de compétence d'origine.</p>	
<b>Date d'achèvement cible :</b> En cours	<b>Parrains :</b> Crime organisé et modification des lois <b>Champion :</b> Chef Jim Chu
<p><b>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le président du CML et le chef Ewatski ont fait un compte rendu au ministre de la Justice en 2006.</li> <li>▪ Le chef Graham a fait un compte rendu au ministre de la Sécurité publique en 2006.</li> <li>▪ Les ministres FPT ont mentionné l'affaire.</li> <li>▪ Un groupe de travail FPT l'examine.</li> <li>▪ Soutien du procureur général de la C.-B. et de collègues fédéraux</li> <li>▪ Le chef Chu a fait un compte rendu au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique en 2007.</li> <li>▪ Des centres de police communautaire ont lancé une campagne pour une pétition.</li> </ul> <p><b>Avril à juillet 2008</b>  Le Service de police de Vancouver a conçu et mis en place des modèles de politiques et procédures.</p> <p><b>août à octobre 2008</b>  Le Service de police de Vancouver continue de renvoyer les personnes au secteur de compétence qui a émis le mandat. Il demande des fonds du gouvernement provincial pour poursuivre le programme. Le Service de police de Victoria a aussi été très actif et a renvoyé un certain nombre de personnes grâce à des fonds donnés par le secteur privé. Le programme prend de l'essor en Colombie-Britannique, plusieurs autres autorités exprimant de l'intérêt.</p> <p><b>Octobre 2008 à février 2009</b>  Aucune progression</p> <p><b>Mars à juillet 2009</b>  Aucune progression</p>	

<b>Résolution : 03-2006 Arrestation dans des établissements correctionnels</b>	
<b>Sommaire de la résolution</b> L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au gouvernement fédéral de modifier l'article 529 du <i>Code criminel</i> pour qu'il s'applique aux prisons et à d'autres établissements correctionnels.	
<b>Date d'achèvement cible</b> : En cours	<b>Parrains</b> : Modification des lois et crime organisé <b>Champion</b> : Clayton Pecknold
<b>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des fonctionnaires du SCC et leur avocat ont rencontré des membres du CML en novembre 2007 pour discuter de la question. Il est difficile et toujours compliqué du point de vue juridique d'appréhender un détenu et de retirer la personne de l'établissement correctionnel.</li> <li>▪ Les fonctionnaires du SCC continuent d'avoir un dialogue avec les parties intéressées pour régler les problèmes à l'interne, mais une solution interne ne semble pas viable.</li> <li>▪ Des discussions continuent avec le gouvernement fédéral pour modifier l'article 529 du <i>Code criminel</i></li> </ul> <p><b>Avril à juillet 2008</b> Aucune progression</p> <p><b>Août à octobre 2008</b> Aucune progression</p> <p><b>Octobre 2008 à février 2009</b> Aucune progression</p> <p><b>Mars à juillet 2009</b> Aucune progression</p>	
<b>Résolution : 04-2006 Annexe des organisations criminelles</b>	
<b>Sommaire de la résolution</b> L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir l'annexe des organisations prouvées criminelles dans le <i>Code criminel</i> du Canada.	
<b>Date d'achèvement cible</b> : En cours	<b>Parrains</b> : Modification des lois et crime organisé <b>Champions</b> : Clayton Pecknold et Mike Cabana
<b>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</b> Le Groupe de travail FPT sur le crime organisé a discuté de cette résolution en février 2008 et doit se réunir en avril 2008 pour entreprendre l'analyse de l'annexe des organisations criminelles dans le <i>Code criminel</i> et d'autres réformes de la loi sur le crime organisé qu'ont proposé l'ACCP et le gouvernement du Manitoba à la réunion des ministres FPT responsables de la justice. <p style="text-align: right;">...Suite à la prochaine page</p>	

## Résolution : 04-2006 Annexe des organisations criminelles (suite)

### Avril à juillet 2008

L'initiative de mise en annexe a été présentée aux ministres FPT dans le cadre du processus général de réforme de la loi sur le crime organisé. Ils ont accepté le concept en principe et l'ont fait passer à la phase 2 de leurs initiatives de réforme judiciaire. On prévoit un dialogue sur la mise en place des éléments de la phase 2 à la réunion de l'automne 2008.

### Août à octobre 2008

Aucune progression

### Octobre 2008 à février 2009

Aucune progression

### Mars à juillet 2009

Le 26 mai 2009, le lieutenant Serge Vandal, SQ, responsable de la Division du renseignement sur le crime organisé, l'inspecteur-chef Jocelyn Latulippe, SQ, directeur des services en enquêtes criminelles, l'inspecteur Gary Shinkaruk, GRC, officier responsable du Projet E-Pandora, et le surintendant Michel Aubin, GRC, directeur des Opérations fédérales et internationales, ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour discuter de l'établissement de listes d'organisations criminelles.

Actuellement, les tribunaux exigent qu'une infraction soit reliée à l'organisation criminelle, et imposent :

- la nécessité de produire la preuve concernant le crime lui-même;
- la nécessité de démontrer que l'organisation est une organisation criminelle au sens de l'article 467 du *Code criminel*;
- la nécessité d'établir le lien entre l'infraction et l'organisation criminelle.

Les représentants des organismes d'application de la loi ont préconisé qu'une fois une organisation criminelle désignée en tant que telle dans le cadre d'un procès criminel, elle soit reconnue comme organisation criminelle partout au pays, de façon à éviter de devoir répéter le processus.

Christopher Mainella, du Service des poursuites pénales du Canada, n'a pas appuyé l'établissement de listes d'organisations criminelles, suggérant plutôt d'autres options :

- prévoir l'admission en preuve, dans un procès, d'un jugement antérieur concernant un groupe particulier;
- faire déclarer par le Parlement que la question de savoir si un groupe est une organisation criminelle est une question de droit, de sorte qu'à tout le moins, un jury ne serait pas astreint à des jours ou des semaines de témoignages à ce sujet. La question pourrait être tranchée par un juge avant le procès en vertu du paragraphe 645(5) du *Code criminel*.

Le P<sup>r</sup> Kent Roach (titulaire de la chaire Pritchard-Wilson de la Faculté de droit de l'Université de Toronto) n'a pas non plus appuyé l'établissement de listes d'organisations criminelles. À son avis, les recommandations des juges LeSage et Code pallieraient les problèmes évoqués par les représentants de la loi en ce qui concerne les procès longs et complexes mettant en cause des organisations criminelles.

Un examen plus approfondi est prévu à l'automne 2009.

**Résolution : 05-2006 Plan d'action national sur la sécurité des collectivités**

**Sommaire de la résolution**

L'Association canadienne des chefs de police :

- demande au gouvernement fédéral de maintenir son rôle de leadership par l'intermédiaire de la Stratégie nationale pour la prévention du crime;
- adopte un rôle déterminé pour les provinces, territoires et municipalités, afin que la stratégie nationale du Canada soit appliquée de façon pratique et durable dans les diverses collectivités;
- cherche à obtenir un engagement fédéral-provincial-territorial et municipal pour aider les collectivités par l'intermédiaire de l'élaboration d'une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités, afin d'orienter les collectivités locales pendant l'élaboration de plans d'action pour la prévention de la criminalité qui contiennent les ingrédients nécessaires et des méthodes éprouvées.

**Date d'achèvement cible :** En cours – tributaire du gouvernement

**Parrain :** Prévention du crime  
**Champion :**

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

- Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget 2008 une somme supplémentaire de 30 M\$ par année au budget de base du Centre national de prévention du crime qui administre la Stratégie nationale pour la prévention du crime.
- Le Groupe de travail FPT sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, dont les coprésidents sont le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba, continue de donner des conseils stratégiques aux gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux. La matière de l'ordre du jour de cet organisme FPT n'est pas du ressort de l'ACCP.
- Le comité a entrepris des démarches auprès de l'industrie privée, sollicitant un appui financier à la Coalition. Avec les ressources voulues, la Coalition pourrait entreprendre l'élaboration d'une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités.
- Le député Mike Wallace a écrit au ministre de la Sécurité publique et demandé expressément la flexibilité du financement du CNPC pour permettre au gouvernement de soutenir la Coalition et le travail que ses membres ont identifié.

**Avril à juillet 2008**

Le coprésident et deux autres membres du Comité de prévention du crime, se sont entretenus avec le ministre de la Sécurité publique en avril 2008 pour demander un soutien de la Coalition et l'élaboration d'une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités.

**Août à octobre 2008**

Le document intitulé « Community Safety, Health and Well-being: Vision of a National Strategy », approuvé par le conseil d'administration de l'ACCP, revendique une structure d'action nationale pour la sécurité des collectivités. Il a été distribué aux membres de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés, aux membres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime et aux chefs du Parti conservateur, du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique. Les instances gouvernementales n'y ont pas réagi.

...Suite à la prochaine page

**Résolution : 05-2006 Plan d'action national sur la sécurité des collectivités (suite)**

**Octobre 2008 à février 2009**

Le Comité de prévention du crime remettront ce document aux critiques de l'opposition et au ministre de la Sécurité publique dans le cadre d'une rencontre prévue pour discuter de l'orientation de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

**Mars à juillet 2009**

Aucune réaction des gouvernements. Le Comité de prévention du crime était membre du Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité de l'Institut pour la prévention de la criminalité et a obtenu l'appui de l'ACCP en faveur de la publication par l'Institut, en mai 2009, de Pistes d'action pour les acteurs municipaux. Il reste du travail à faire à l'échelon national pour faciliter l'uniformisation des politiques, apporter des indications utiles à la mise en œuvre et coordonner les efforts consacrés à la prévention du crime par les diverses administrations au Canada.

**Résolution : 09-2006 Stratégie nationale sur la fraude par marketing de masse**

**Sommaire de la résolution**

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, à ses partenaires provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du processus fédéral-provincial-territorial, des partenaires de l'application de la loi, du secteur privé et d'autres partenaires, de soutenir une stratégie nationale contre la FMM nécessaire pour démanteler, perturber et neutraliser les exploitants de la FMM, stratégie qui comprend les points suivants :

- application de mécanismes pour la coordination et la collaboration accrues,
- identification de stratégies pour accentuer l'efficacité des initiatives d'application de la loi,
- pénalités plus sévères et lois ciblées,
- collecte de données nationale harmonisée sur les plaintes et incidents de FMM qui seront téléchargées au Centre national d'appels PhoneBusters (CNAP), programme conjoint de la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence Canada,
- initiatives de prévention et de sensibilisation, afin de réduire la possibilité de victimisation (au Canada et à l'étranger) par l'intermédiaire des forums actuels, par exemple, le Forum sur la prévention de la fraude présidé par le Bureau de la concurrence du Canada.

**Date d'achèvement cible :** Décembre 2009

**Parrain :** Liaison avec le secteur privé  
**Champion :** Brian Mullan

**Sommaire de l'état d'avancement depuis le début**

- Le groupe de travail de Denis Constant continue de travailler à cette question.
- Les articles suivants sont diffusés dans les publications de l'ACCP : Le vol d'identité : un crime caméléon (2006), Le contrôle de la fraude par marketing de masse au Canada (2007), Le Comité de liaison avec le secteur privé de l'ACCP : à l'œuvre pour échanger les informations et les pratiques exemplaires (2008).
- Un guide d'information et de ressources destiné aux détaillants et aux utilisateurs de cartes de crédit, a été préparé pour sensibiliser davantage la population à l'existence de ce problème. Il s'agit d'un partenariat entre la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada, l'Association des banquiers canadiens et le CLSP.

...Suite à la prochaine page

## Résolution : 09-2006 Stratégie nationale sur la fraude par marketing de masse (suite)

### Avril à juillet 2008

Le sous-comité, mené par le surintendant en chef Denis Constant, a présenté un rapport au CLSP à sa réunion d'avril 2008. Il faudra travailler davantage. Préparer le plan de mise en œuvre provisoire à présenter à la réunion de novembre. Les membres qui ont joué le rôle de leaders dans cette initiative, Goodall et Constant, ont pris leur retraite en 2008. Ces départs ont entraîné un ralentissement des travaux et nous ont empêchés de les terminer.

### Août à octobre 2008

Aucune progression. Réunion prévue en novembre 2008.

### Octobre 2008 à février 2009

Aucune progression

### Mars à juillet 2009

Le surintendant principal Stephen White (GRC) a accompli un important travail dans la mise sur pied du Centre d'appel national PhoneBusters. Il a dressé une analyse des besoins et une analyse coûts-avantages qui ont été examinés par le comité et ont servi de base à la proposition présentée à la haute direction de la GRC. La décision est attendue.

La proposition prévoit un financement de 5 millions de dollars et l'affectation de 45 membres pour créer un Centre d'appel national PhoneBusters élargi à North Bay. En plus de la tâche normale de déclaration, le Centre analysera l'information pour aider les services de police à organiser des actions collaboratives fondées sur des renseignements, dans la lutte contre le crime organisé spécialisé dans les infractions liées à la fraude.

Afin de faciliter la coopération entre le secteur privé et les services de police, le Comité a créé une page Web des pratiques exemplaires du CLSP qui met en vedette les initiatives conjointes entreprises par les partenaires, donne les coordonnées utiles et présente une brève description des programmes. Les pages sont maintenant accessibles à nos membres.

À la Conférence 2009 de l'ACCP, le CLSP présentera un exposé sur le crime organisé et le commerce de détail; il soulignera l'incidence du crime organisé, y compris la fraude dans le secteur du détail.